

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02111 Numéro SIREN : 499 522 423 Nom ou dénomination : ANCENIREST
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 20431

Déposé au Greffe
le 17 OCT. 2019
sous le N° 20431
RCS N° 07 B 2111

ANCENIREST
SAS au capital de 75 000 €
Siège social : C/C Leclerc, Boulevard de la Prairie, Espace 23, 44150 SAINT GEREON
RCS NANTES n° 499 522 423

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2018

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ANCENIREST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 0 C/C Leclerc 44150 ST GEREONS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 9 9 5 2 2 4 2 3 0 0 0 1 5 Néant *

				Exercice N clos le,	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 095	AG	5 095
	Fonds commercial (1)	AH	50 000	AI	50 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	793 962	AQ	42 675
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	306 343	AS	48 291
	Autres immobilisations corporelles	AT	134 179	AU	2 950
	Immobilisations en cours	AV	10 379	AW	10 379
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1 299 957	BK	154 293
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	9 995	BM	9 995
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 714	BY	22 714
	Autres créances (3)	BZ	440 546	CA	440 546
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	29 599	CG	29 599
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 619	CI	4 619
	TOTAL (III)	CJ	507 473	CK	507 473
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 807 430	IA	661 766
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :		CP		CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ANCENIREST		Néant ☐		*	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)			DA	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	3		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	294 157		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	376 659		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	4 684		
TOTAL (III)			DR	4 684			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	121 274		
	Dettes fiscales et sociales			DY	158 749		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes				EA	400		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	280 423			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	661 766			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
			Écart de réévaluation libre	ID			
			Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	280 423			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ANCENTREST						Néant ☐		*
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	1 976 463	FE		FF	1 976 463	
	Production vendue services*	FG	9 406	FH		FI	9 406	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 985 868	FK		FL	1 985 868	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 233	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	26 390	
	Autres produits (I) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 017 491	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	521 862		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 252		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	282 363		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 796		
Salaires et traitements*					FY	555 998		
Charges sociales (10)					FZ	146 805		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	38 959
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	52 918		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 621 953		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	395 538	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	613	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	613	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	613	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	396 151	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>ANCENIREST</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 656	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 656	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 214	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 052	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 266	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 609)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	100 385	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 020 761	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 726 604	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	294 157	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	2 639
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	1 204
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 293
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	50 229
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Autres charges et produits except. de gestion			1 010	18
		Charges et produits except. s/exercices antérieurs			1 204	2 639
	valeur nette comptable des éléments actifs cédés			2 052		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
	exploitation			955	2 387	
	social			249	252	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANCENIREST</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	55 095	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	789 072	KN		KO	4 890	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	300 784	KT		KU	11 922	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	113 529	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 650	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	10 379	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 224 035	LO		LP	27 190	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 279 130	ØH		ØJ	27 190	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	55 095	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	793 962	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	6 363	MK	306 343	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	113 529	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	20 650	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	10 379	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	6 363	NH	1 244 862	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	6 363	ØL	1 299 957	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ANCENIREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>ANCENIREST</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 095	PF		PG		PH	5 095		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	732 031	PS	19 256	PT		PU	751 287		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	246 005	QA	16 358	QB	4 311	QC	258 052		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	112 242	QE	515	QF		QG	112 758		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 642	QM	2 830	QN		QO	18 471		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 105 921	QV	38 959	QW	4 311	QX	1 140 569		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 111 016	ØP	38 959	ØQ	4 311	ØR	1 145 664		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ANCENIREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : <u>ANCENIREST</u>										Néant ☐		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières		UT			UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	22 714		22 714						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 534		3 534						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	608		608						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	11 698		11 698						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 708		5 708						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 350		1 350						
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	392 274		392 274						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	25 374		25 374						
	Charges constatées d'avance		VS	4 619		4 619						
	TOTAUX			VT	467 879		VU	467 879		VV		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	121 274		121 274						
Personnel et comptes rattachés			8C	106 870		106 870						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	17 242		17 242						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 130		20 130						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 508		14 508						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	400		400						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	280 423		VZ	280 423					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ANCENIREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	294 157	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XW			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	XW			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	100 385	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées aux taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
								WR	394 542	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	97	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur les bénéfices et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)		PA		
		ZFU - TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zones franches d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Basin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	365 662	
						déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	365 662	
								XO		

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ANCENIREST

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **ANCENIREST**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ANCENIREST</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41 761	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Reprise provision indemnité de départ retraite	8X	8Y	97
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 97
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ANCENIREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	247 761		Dividendes	ZE	247 760				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	247 763		Report à nouveau	ZG	3				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	247 763		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	12 493		
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	87 361		
		— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	30 686		
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	IMPÔTS ET TAXES	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	151 824		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	282 363		
		— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	7 628		
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	12 168		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	19 796		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	209 900			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	90 867			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	528 741			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR 0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ANCENIREST</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	matériel et	2 614	562		2 052	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(2 052)	(2 052)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(2 052)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ANCENIREST

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2019

Désignation de l'entreprise : <u>ANCENIREST</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ANCENIREST				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	23	
dont apprentis				YF	1	
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 985 868	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 985 868	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	5 233	
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	5 233	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	521 862	
Variation négative des stocks				OQ	3 252	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	214 062	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	545	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	52 918	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	792 639	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 198 462
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 198 462	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	1 985 868	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	80	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX		
Période de référence	GY	du	01012018	GZ	au 31122018	
Date de cessation	HR					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

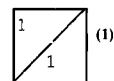
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 9 9 5 2 2 4 2 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ANCENIREST

ADRESSE (voie)

0 C/C Leclerc

CODE POSTAL

44150

VILLE

ST GEREONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 600

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

CRESCENDO RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France)

4 1 2 8 2 4 5 5 9

% de détention

70

Nb de parts ou actions

525

Adresse :

N°

Voie

Agropole

Code Postal

47310

Commune

ESTILLAC

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

COFRA

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 0 8 3 6 3 5 3

% de détention

10

Nb de parts ou actions

75

Adresse :

N°

Voie

La Durandière

Code Postal

44521

Commune

OUDON

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CAUET

Prénom(s)

François

Nom marital

% de détention

20

Nb de parts ou actions

150

Naissance :

Date

23031979

N° Département

44

Commune

NANTES

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

La Durandière

Code Postal

44521

Commune

OUDON

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 9 9 5 2 2 4 2 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANCENREST

ADRESSE (voie) 0 C/C Leclerc

CODE POSTAL 44150

VILLE ST GEREONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ANCENIREST 0 C/C Leclerc 44150 ST GEREONS France	0 C/C Leclerc 44150 ST GEREONS
SIRET 49952242300015	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Restauration Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	365 662	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
-------------------	--	---------------------------	---------	---------------------------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES
18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 12042019 Lieu :

Qualité :

Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	247 760	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	247 760		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		247 760	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8			
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

SAS ANCENIREST

Centre commercial Leclerc

Bd de la Prairie – Espace 23

44150 ST GEREON

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**Evènements principaux de l'exercice****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

Note N° 1 : Tableau des immobilisations
Note N° 2 : Tableau des amortissements
Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 5 : Fonds de commerce
Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 8 : Evaluation des stocks
Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 11 : Capital
Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)
Note N° 13 : Identité de la société consolidante
Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17: Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre
Note N° 19 : Transferts de charges
Note N° 20 : Résultat financier
Note N° 21 : CICE

E-DIVERS

Note N°22 : Points de fidélité
Note N°23 : Gestion Trésorerie

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènements significatifs sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en K€)
Logiciels	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 28 Février 2007 pour 50 000 €.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Au cours de l'exercice, il y a eu un changement des modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce tel que décrit ci-dessous :

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

La valorisation du goodwill ainsi calculée est supérieure à la valorisation du fonds de commerce. Aucune provision n'est à constater.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont :

	Montants (en K€)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	5	
Matériel et outillage	12	
Installations diverses		
Matériel bureau et informatique		

Les sorties pour 6 K€ correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	392	392		

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	N-1	+	-	N
Capital	75			75
Primes, réserves	7			7
Report à nouveau				
Résultat	248	294	248	294
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	330	294	248	376

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société ANCENIREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de Bloomberg.

Actualisation au taux de 1.65%

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre 2018 s'élève à 5 K€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est nulle, la variation des engagements étant inférieure à 1K€.

Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16 : Charges à payer (en K€)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	34
Dettes fiscales et sociales	91
Totaux	125

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	1 976
- Produits des services annexes	9
Total	1 985

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen au 31 Décembre 2018 est de 23 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en K€)

Les transferts de charges de 26 K€ représentent les transferts de charges d'exploitation pour 2 K€, la formation prise en charge FAFIH pour 1 K€, les remboursements IJSS encadrement pour 1K€ et les avantages en nature pour 22 K€.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de 0.6 K€ correspond aux intérêts sur les comptes courants.

Note N° 21 : CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales. Au bilan, il est imputé en moins du poste IS à payer.

Au titre de cet exercice, le montant du CICE comptabilisé dans les comptes s'élève à 29 K€.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- investissement
- formation
- recrutement
- amélioration du fonds de roulement

E-DIVERS**Note N° 22 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en Euros ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 3 K€.

Note N° 23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec La Société Mère.

ANCENIREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : C/C LECLERC, Boulevard de la Prairie, Espace 23
44150 SAINT GEREON
RCS NANTES n° 499 522 423

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2019
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	294 157 €
TOTAL	294 157 €

AFFECTATION

▪ Au report à nouveau :	7 €
▪ Aux dividendes:	294 150 €
▪ TOTAL :	294 157 €

Soit un dividende unitaire de 392,20 €.

Le montant total du dividende brut éligible à l'abattement de 40% est fixé à 294 150 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le montant des dividendes distribués aux personnes physiques bénéficiaires de l'abattement de 40% est de : 58 830 €.

Le montant des dividendes distribués non bénéficiaires de cet abattement est de : 235 320 €.

Il sera mis en paiement dans les délais légaux à l'issue de la présente Assemblée après déduction des prélèvements sociaux de 17,2 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 12,8 %. Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement éligibles de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

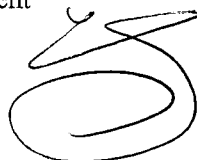
En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

- Exercice clos au 31/12/2015 : dividende brut de 254,73 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2016 : dividende brut de 282,97 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2017 : dividende brut de 330,34 Euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

Le Président





KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

Adresse de correspondance

1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé
France

Téléphone : +33 (0)5 53 77 59 00
Télécopie : + 33 (0)5 53 66 37 01

ANCENIREST S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ANCENIREST S.A.S.

Centre Commercial Leclerc
Boulevard de la Prairie Espace 23
44150 Saint Géréon

Ce rapport contient 19 pages

Référence : SF/ML/JC



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

ANCENIREST S.A.S.

Siège social : Centre Commercial Leclerc
Boulevard de la Prairie Espace 23
44150 Saint Géréon
Capital social : € 75.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société Ancenirest S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ancenirest S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le texte des résolutions et dans le projet du procès-verbal d'Assemblée Générale et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boé, le 6 mai 2019

KPMG Audit Sud-Ouest



Jacques Castaings
Associé

Bilan Actif

ANCENIREST

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5 095	5 095		
Fonds commercial	50 000		50 000	50 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	55 095	5 095	50 000	50 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	793 962	751 287	42 675	57 040
Installations techniques, matériel et outillage industriel	306 343	258 052	48 291	54 779
Autres immobilisations corporelles	134 179	131 229	2 950	6 295
Immobilisations en cours	10 379		10 379	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 244 862	1 140 569	104 293	118 114
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 299 957	1 145 664	154 293	168 114
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	9 995		9 995	13 247
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	9 995		9 995	13 247
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				22 555
Créances clients et comptes rattachés	22 714		22 714	9 753
Autres créances	440 546		440 546	305 240
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	463 260		463 260	337 548
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 599		29 599	53 290
Charges constatées d'avance	4 619		4 619	3 779
TOTAL disponibilités et divers :	34 218		34 218	57 069
ACTIF CIRCULANT	507 473		507 473	407 864
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

1 807 430

1 145 664

661 766

575 978

Bilan Passif

ANCENIREST

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 75 000	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 500	7 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3	2
Résultat de l'exercice	294 157	247 761
TOTAL situation nette :	376 659	330 263
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	376 659	330 263
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 684	4 781
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 684	4 781
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		293
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 274	134 062
Dettes fiscales et sociales	158 749	106 482
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	400	97
TOTAL dettes diverses :	280 423	240 641
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	280 423	240 934
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	661 766	575 978

Compte de Résultat (Première Partie)

ANCENIREST

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 976 463		1 976 463	1 920 636
Production vendue de services	9 406		9 406	5 214
Chiffres d'affaires nets	1 985 868		1 985 868	1 925 850
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 233	22 004
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			26 390	23 509
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 017 491	1 971 362
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			521 862	512 994
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			3 252	(2 294)
Autres achats et charges externes			282 363	279 201
TOTAL charges externes :			807 477	789 901
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			19 796	19 767
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			555 998	539 757
Charges sociales			146 805	144 835
TOTAL charges de personnel :			702 803	684 592
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 959	90 742
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			38 959	90 742
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			52 918	52 166
CHARGES D'EXPLOITATION			1 621 953	1 637 168
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			395 538	334 194

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ANCENIREST

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	395 538	334 194
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	613	381
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	613	381
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	613	381
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	396 151	334 576
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 656	2 558
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	2 656	2 558
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 214	33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 052	7 132
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	4 266	7 165
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 609)	(4 607)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	100 385	82 208
TOTAL DES PRODUITS	2 020 761	1 974 301
TOTAL DES CHARGES	1 726 604	1 726 541
BÉNÉFICE OU PERTE	294 157	247 761

SAS ANCENIREST

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS ANCENIREST

**Centre commercial Leclerc
Bd de la Prairie – Espace 23
44150 ST GEREON**

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evènements principaux de l'exercice

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 5 : Fonds de commerce
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 17: Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 19 : Transferts de charges
- Note N° 20 : Résultat financier
- Note N° 21 : CICE

E-DIVERS

- Note N°22 : Points de fidélité
- Note N°23 : Gestion Trésorerie

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

Il n'y a pas d'évènements significatifs sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en K€)
Logiciels	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 28 Février 2007 pour 50 000 €.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Au cours de l'exercice, il y a eu un changement des modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce tel que décrit ci-dessous :

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

La valorisation du goodwill ainsi calculée est supérieure à la valorisation du fonds de commerce. Aucune provision n'est à constater.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont :

	Montants (en K€)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	5	
Matériel et outillage	12	
Installations diverses		
Matériel bureau et informatique		

Les sorties pour 6 K€ correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	392	392		

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	N-1	+	-	N
Capital	75			75
Primes, réserves	7			7
Report à nouveau				
Résultat	248	294	248	294
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	330	294	248	376

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société ANCENIREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située : Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de

Bloomberg.

Actualisation au taux de 1.65%

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre 2018 s'élève à 5 K€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est nulle, la variation des engagements étant inférieure à 1K€.

Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16 : Charges à payer (en K€)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	34
Dettes fiscales et sociales	91
Totaux	125

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	1 976
- Produits des services annexes	9
Total	1 985

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen au 31 Décembre 2018 est de 23 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en K€)

Les transferts de charges de 26 K€ représentent les transferts de charges d'exploitation pour 2 K€, la formation prise en charge FAFIH pour 1 K€, les remboursements IJSS encadrement pour 1 K€ et les avantages en nature pour 22 K€.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de 0.6 K€ correspond aux intérêts sur les comptes courants.

Note N° 21 : CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales. Au bilan, il est imputé en moins du poste IS à payer.

Au titre de cet exercice, le montant du CICE comptabilisé dans les comptes s'élève à 29 K€.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- investissement
- formation
- recrutement
- amélioration du fonds de roulement

E-DIVERS

Note N° 22 : Points de fidélité

Les points de fidélité convertis en Euros ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 3 K€.

Note N° 23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec La Société Mère.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

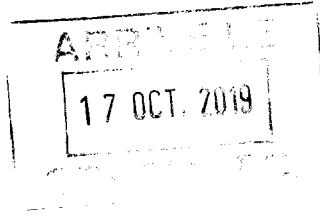
© Sage

Désignation de l'entreprise : ANCENIREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	55 095	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	789 072	KN		KO	4 890	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	300 784	KT		KU	11 922	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	113 529	KW		KX			
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 650	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	10 379	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 224 035	LO		LP	27 190	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				1Q		1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 279 130	ØH		ØJ	27 190	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	55 095	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	793 962	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	6 363	MK	306 343	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	113 529	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	20 650	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	10 379	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	6 363	NH	1 244 862	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØK	6 363	ØL	1 299 957	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ANCENIREST						Néant ☐			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 095	PF		PG		PH	5 095		
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		PM		PN		PO		PQ			
Sur sol propre											
Sur sol d'autrui		PR	732 031	PS	19 256	PT		PU	751 287		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	246 065	QA	16 358	QB	4 311	QC	268 052		
Autres immobilisations		QD	112 242	QE	515	QF		QG	112 758		
corporelles		QH		QI		QJ		QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	15 642	QM	2 830	QN		QO	18 471		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 135 921	QV	36 959	QW	4 311	QX	1 140 569		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	1 111 016	OP	34 959	OQ	4 311	OR	1 146 664		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N2		N4		N5			
TOTAL I											
Autres immob incorporelles		N7		P6		P8		P9			
TOTAL II											
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7			
Constructions		Q9		R2		R4		R5			
Sur sol propre											
Sur sol d'autrui		R7		R9		S2		S3			
Inst. gales, agenc et am des const.		S5		S7		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T7		T8			
Autres immobilisations corporelles		U1		U3		U5		U6			
Inst. gales, agenc am divers											
Matériel de transport		U8		V1		V3		V4			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V8		V9		W2			
Emballages recup. et divers		W4		W6		W8		W9			
TOTAL III		X2		X4		X6		X7			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM					
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)		NP		NR		NT		NU			
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)		NW									
Total général des valeurs (NS + NT + NU)											
Total général des valeurs (NW - NY)											
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032



**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTES
Immeuble Rhuys
2 bis Quai François Mitterrand
44262 NANTES Cedex 2**

Saint Géréon, le 24/09/2019

**Objet : SAS ANCENIREST - RCS NANTES N° 499 522 423
Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint au titre du dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de la SAS ANCENISREST les documents suivants :

- Le rapport du commissaire aux comptes.
- L'affectation de résultat ;
- Les bilans, compte de résultat et annexes.

Ci-joint également un chèque de 48,33 € en règlement de la présente formalité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Juridique
Florine AMIGUES